

Service instructeur  
Service du Recyclage et de l'Air

N° 6c / 102-07

Service consulté

### **GESTION DES DECHETS (C06) ET QUALITE DE L'AIR (C071)**

Résumé : *Dans le domaine de la qualité de l'air, le rapport propose de signer la deuxième phase de la « Charte pour la qualité de l'air ». Concernant la gestion des déchets, le rapport précise les conditions de versement des aides dans le cadre du dispositif d'animation des entreprises artisanales en Alsace, ainsi qu'au SM4 (Syndicat Mixte du secteur 4), et propose la désignation de représentants du Conseil Général à diverses commissions.*

#### 1. Charte pour la qualité de l'air

Le Conseil Général a signé en 2004 la « Charte pour la qualité de l'air », au travers de laquelle il s'engage, comme bon nombre d'autres acteurs institutionnels ou privés en Alsace (voir liste en annexe), à être exemplaire dans ce domaine au sein de ses propres services. La Charte porte sur 9 mesures particulières, sachant qu'un bilan de leur mise en œuvre par les différents partenaires est fait chaque année.

Le Département a déjà réalisé de longue date plusieurs de ces mesures : parc de vélos de service, voitures propres, lampes économes en énergie, température de référence des bureaux à 19 °C et la sensibilisation des agents sur les bonnes pratiques, au travers de la diffusion d'une plaquette de sensibilisation intitulée « de bons gestes pour un bon air en Alsace ».

Certaines des 9 actions restent à concrétiser, notamment :

- la réalisation d'un « Plan de mobilité d'entreprise », dont la vocation est d'inciter les agents à utiliser des moyens de déplacement alternatifs pour se rendre au travail (transports en commun, vélo, à pied, co-voiturage...),
- l'acquisition de nouveaux véhicules propres (en plus de ceux fonctionnant au GPL déjà en service) : véhicules fonctionnant au GNV, au biocarburant, hybrides ou autres nouveaux développements technologiques (pile à combustible...).

Dans un récent courrier, la Région Alsace propose d'ajouter 3 nouvelles mesures à la Charte (voir détails en annexe) :

- Messages d'information en direction du personnel,
- Manifestation de sensibilisation,
- Extinction des imprimantes et photocopieurs.

Le Président du Conseil Général pourrait signer la deuxième phase de la Charte. En outre, pour la concrétisation - a priori courant 2008 - des nouvelles mesures, ainsi que de celles de la première phase de la Charte non réalisées à ce jour, un stage universitaire sur ce sujet sera proposé courant 2008, ainsi qu'un groupe de travail inter-service.

## 2. Le dispositif d'animation des entreprises artisanales en Alsace

L'ADEME et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région et les deux Conseils Généraux alsaciens se sont associés pour soutenir des postes d'animateurs placés auprès des UGA de Strasbourg et Colmar et de l'UCA de Mulhouse, dont la mission est de sensibiliser les artisans, d'optimiser la coopération avec les collectivités publiques, de favoriser la gestion collective des déchets et de développer les filières dédiées à certaines corporations.

Une première convention de 3 ans, portant sur la période 2003-2005, a été signée entre la Confédération de l'Artisanat d'Alsace et chacun des partenaires (Rapport CP du 11 juillet 2003). Le Conseil Général a décidé, en accord avec ses partenaires, de s'engager dans une deuxième convention triennale sur la période 2006-2008. L'Assemblée départementale a en conséquence voté, lors de la Commission Permanente du 3 février 2006, une convention triennale avec l'UCA et l'UGA. Le présent rapport précise les conditions de versement de cette aide pour les années 2007 et 2008 :

- une subvention au titre de l'année 2007 d'un montant de 16 200 € répartie comme suit : 10 800 € pour l'UCA de Mulhouse (1 temps plein) et 5 400 € pour l'UGA de Colmar (1 mi-temps). Les crédits nécessaires au titre de l'année 2007, soit 16.200 €, sont inscrits au chapitre 065 nature 6574 fonction 731 (enveloppe 80297),
- une subvention au titre de l'année 2008 d'un montant de 16 800 € répartie comme suit : 11 200 € pour l'UCA de Mulhouse (1 temps plein) et 5 600 € pour l'UGA de Colmar (1 mi-temps) sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif 2008.

## 3. Aide forfaitaire au SM4 (Syndicat Mixte du secteur 4)

Le Conseil Général a confirmé, lors de la Commission Permanente du 13 juillet 2007, l'attribution d'une subvention forfaitaire exceptionnelle et assouplit ses conditions de versement. Ainsi, une aide de 23 € par tonne sera versée, sur une période de 3 ans, pour l'élimination de 17.000 tonnes d'ordures ménagères : cette aide ponctuelle est destinée à amortir, au profit des usagers, les surcoûts occasionnés par la fermeture de l'UIOM (Usine d'Incineration des Ordures Ménagères) d'Aspach-le-Haut.

Le présent rapport précise les conditions de versement de cette aide, d'un montant global de 391.000 €, pour la période 2007-2009 :

Année	Tonnages pris en compte	Montant de la subvention
2007	6.000 t	138.000 €
2008	6.000 t	138.000 €
2009	5.000 t	115.000 €

Pour l'année 2007, les crédits nécessaires sont inscrits au Programme C062 Nature 65735 Fonction 731 Chapitre 65. Pour les années 2008 et 2009, ces aides seront attribuées sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif des années correspondantes.

#### 4. Désignation à des commissions de représentants du Conseil Général

##### 4.1 Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS)

Le Préfet du Haut-Rhin procède au renouvellement des membres des CLIS des sociétés RMB à Bergheim, STOCAMINE à Wittelsheim et TREDI à Hombourg, ce renouvellement étant prévu tous les 3 ans par la loi.

Je vous propose en conséquence de désigner à nouveau les Conseillers Généraux actuellement membres de ces CLIS :

- Pour la CLIS de RMB : M. SCHMITT, titulaire,
- Pour la CLIS de STOCAMINE : MM. HABIG et WILHELM, comme titulaires, et MM. BANNWARTH et NOTTER comme suppléants,
- Pour la CLIS de TREDI : M. NOTTER, titulaire.

##### 4.2 Commission du Plan départemental de gestion des déchets ménagers du Bas-Rhin

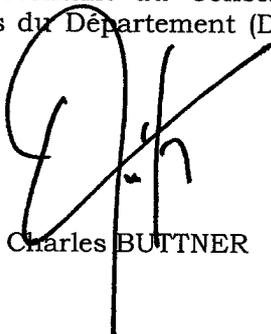
Le Conseil Général du Bas-Rhin souhaite associer un représentant du Conseil Général du Haut-Rhin aux travaux de la Commission du Plan départemental de gestion des déchets ménagers.

Je vous propose de désigner Monsieur Pierre GSELL, comme titulaire, et Monsieur Michel HABIG, comme suppléant. Le représentant du Conseil Général sera accompagné des services compétents du Département (DEVI/Service du Recyclage et de l'Air).

En conséquence, je vous propose :

- d'adopter la deuxième phase de la « Charte pour la qualité de l'air » et d'autoriser le Président à la signer,
- de définir les conditions de versement des aides allouées au dispositif d'animation des entreprises artisanales en Alsace (CP du 3 février 2006) pour les années 2007 et 2008 comme suit :
  - o au titre de l'année 2007, une subvention d'un montant de 16.200 € répartie comme suit : 10.800 € pour l'UCA de Mulhouse et 5.400 € pour l'UGA de Colmar. Les crédits nécessaires au titre de l'année 2007 sont inscrits au chapitre 065 nature 6574 fonction 731 (enveloppe 80297),
  - o au titre de l'année 2008, une subvention d'un montant de 16.800 € répartie comme suit : 11.200 € pour l'UCA de Mulhouse et 5.600 € pour l'UGA de Colmar, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif 2008,
- de définir les conditions de versement de l'aide exceptionnelle pour l'élimination des déchets au SM4, décidée le 13 juillet 2007 par l'Assemblée départementale, comme suit : 138.000 € en 2007, 138.000 € en 2008 et 115.000 € en 2009. Pour l'année 2007, les crédits nécessaires sont inscrits au Programme C062 nature 65735 fonction 731 chapitre 65. Pour les années 2008 et 2009, ces aides seront attribuées sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif des années correspondantes,
- de désigner les représentants du Conseil Général aux Commissions suivantes :
  - o Pour la CLIS de RMB : M. SCHMITT, titulaire,
  - o Pour la CLIS de STOCAMINE : MM. HABIG et WILHELM, comme titulaires, et MM. BANNWARTH et NOTTER comme suppléants,
  - o Pour la CLIS de TREDI : M. NOTTER, titulaire,
  - o Commission du Plan départemental de gestion des déchets ménagers du Bas-Rhin : Monsieur Pierre GSELL, comme titulaire, et Monsieur Michel HABIG, comme suppléant. Le représentant du Conseil Général sera accompagné des services compétents du Département (DEVI/Service du Recyclage et de l'Air).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

# Charte d'engagement pour la qualité de l'air

## La Compagnie de l'air– Région Alsace

**LES 26 PARTENAIRES DE LA CHARTE 2007-2011 : 6 collectivités, 5 services de l'Etat, 3 chambres consulaires, 6 associations, 6 autres organismes**

### **Partenaires engagés en 2003 (sous réserve que tous renouvellent leur engagement)**

- la Direction régionale de l'équipement (DRE Alsace)
- la Direction départementale de l'équipement (DDE Bas-Rhin)
- la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS Alsace) et la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS Bas-Rhin)
- l'Inspection académique du Bas-Rhin, Académie de Strasbourg
- l'Inspection académique du Haut-Rhin
- la Région Alsace
- le Conseil Général du Bas-Rhin
- le Conseil Général du Haut-Rhin
- la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS)
- le SIVOM de l'agglomération de Mulhouse
- la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud-Alsace (CAMSA)
- la Chambre de Consommation d'Alsace (CCA Alsace)
- la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Strasbourg et du Bas-Rhin
- la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA)
- le Secrétariat permanent à la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) de l'agglomération de Strasbourg
- l'ADEME Délégation régionale Alsace
- l'Automobile Club d'Alsace
- Météo France – Direction interrégionale Est
- l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération de Strasbourg (ADEUS)
- l'Association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique en Alsace (ASPA)
- l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique en Alsace (APPA Alsace)
- l'Association régionale d'initiation et d'éducation à la nature en Alsace (ARIENA)
- le Comité d'action deux-roues du Bas-Rhin (CADR 67)
- Alter Alsace Energies
- Alsace Nature

### **Nouveaux partenaires engagés en 2007**

- CPAM de Sélestat



## Charte d'engagement pour la qualité de l'air Plan régional pour la qualité de l'air – Région Alsace

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA CHARTE 2007-2011

#### Nouveaux engagements

**Sensibilisation du personnel** : la diffusion du document « De bons gestes pour un bon air ! » ayant été réalisée par quasiment toutes les structures, deux actions suivantes sont proposées dans le cadre de la sensibilisation :

- **Engagement n°2 : messages d'information** : la structure s'engage à communiquer régulièrement dans l'année des messages écrits d'information au personnel sur les actions de la charte ou sur des recommandations, par l'intermédiaire d'une lettre d'infos interne, du site intranet, ou de tout document transmis au personnel ou mis en valeur à son attention.
- **Engagement n°3 : manifestation de sensibilisation** : la structure s'engage à reprendre une des manifestations nationales (semaine de la mobilité, du développement durable, ...) à une échelle interne dans l'objectif de sensibiliser son personnel aux actions de la charte sur les transports ou l'énergie (exemple d'actions possibles : jeux concours avec abonnements de transports en commun et ampoules fluo-compactes à gagner, petit déjeuner offert aux cyclistes pendant la fête du vélo, journée d'essai de vélos électriques, conférence diverses thématiques...).

Ces actions complémentaires ne remplacent pas les engagements précédents (document de sensibilisation, étiquette pour ordinateur) mais s'y ajoutent. Les structures n'ayant pas encore diffusé le document ou l'étiquette sont toujours tenues de le faire.

#### **Economies d'énergie :**

L'action « étiquette pour ordinateur » ayant la plupart du temps été réalisée, elle sera complétée par un engagement concernant les imprimantes et les photocopieurs :

- **Engagement n°6** : la structure s'engage à éteindre les imprimantes et photocopieurs de la structure le soir, par des moyens adaptés (systèmes automatique, personne faisant le tour des bureaux le soir, information et sensibilisation...).

#### **Synthèse : Ces modifications porteraient les engagements au nombre de 12 au lieu de 9 :**

<p><b>Sensibilisation du personnel</b> Engagement n°1 : Document de sensibilisation « De bons gestes pour un bon air ! » <b>Engagement n°2 : Messages d'information</b> <b>Engagement n°3 : Manifestation de sensibilisation</b></p> <p><b>Economies d'énergie</b> Engagement n°4 : Diagnostic énergétique Engagement n°5 : Etiquette pour ordinateurs <b>Engagement n°6 : Imprimantes et photocopieurs</b> Engagement n°7 : Lampes économes en énergie Engagement n°8 : Température de 19°C</p> <p><b>Transports</b> Engagement n°9 : Plan de mobilité Engagement n°10 : Flotte de véhicules propres Engagement n°11 : Contrôles de pollution Engagement n°12 : Parc de vélos</p>
--



**BULLETIN DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA CHARTE**  
**2007-2011**

Je soussigné, .....

Président(e) ou Directeur / Directrice de la structure.....

..... :

- **Souhaite renouveler l'engagement** de ma structure dans la Charte d'engagement pour la qualité de l'air pour une **durée de 5 ans** soit jusqu'en décembre 2011,
- **Confirme mon engagement sur l'ensemble des actions de la charte** (cf. le document « Charte d'engagement pour la qualité de l'air » signé en 2004), et **notamment sur les 3 nouvelles actions** décrites en page précédente :
  - **Engagement n°2 : Messages d'information**
  - **Engagement n°3 : Manifestation de sensibilisation**
  - **Engagement n°6 : Imprimantes et photocopieurs**

Engagements de la charte 2007-2011 :

**Sensibilisation du personnel**

Engagement n°1 : Document de sensibilisation « De bons gestes pour un bon air ! »

**Engagement n°2 : Messages d'information**

**Engagement n°3 : Manifestation de sensibilisation**

**Economies d'énergie**

Engagement n°4 : Diagnostic énergétique

Engagement n°5 : Etiquette pour ordinateurs

**Engagement n°6 : Imprimantes et photocopieurs**

Engagement n°7 : Lampes économes en énergie

Engagement n°8 : Température de 19°C

**Transports**

Engagement n°9 : Plan de mobilité

Engagement n°10 : Flotte de véhicules propres

Engagement n°11 : Contrôles de pollution

Engagement n°12 : Parc de vélos

Je m'engage également à transmettre à la Région Alsace les informations sur l'avancement de ces 12 actions au sein de ma structure, afin qu'elle puisse effectuer le suivi de la charte pour l'ensemble des partenaires.

A .....

Fait le .....

Signature :